

SOLVAC

Société anonyme
Rue de Ransbeek 310 - B-1120 Bruxelles – Belgique
External Communications and Investor Relations
Tél. + 32 2 639 66 30
Fax + 32 2 639 66 31
www.solvac.be

Communiqué de P_{resse}

Information réglementée

Embargo, le 14 novembre 2014 à 17h40 (Bruxelles)

SOLVAC : Déclaration intermédiaire Conformément à l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007, art. 14.

A la date de ce jour, Solvac détient 25.578.267 titres Solvay, soit 30,20% de Solvay (inchangé par rapport à fin juin 2014).

Pendant la période allant du 1^{er} juillet 2014 à ce jour et conformément à ce qui avait été annoncé:

- SOLVAC a payé le 25 septembre 2014 **un premier acompte de dividende** de 2,83 EUR brut par action (2,1225 EUR net par action). Ce montant brut correspond à 60 % du dividende total de l'année précédente arrondi, conformément à la politique fixée en 2006. Ce paiement a entraîné une distribution brute de 43,2 millions EUR.
- Le **second acompte de dividende** sera décidé par le Conseil d'Administration et publié le 12 décembre 2014; il sera payé le 29 décembre 2014. Conformément à sa politique de distribution de la quasi-totalité des dividendes de Solvay et compte tenu de la décision de cette dernière de garder inchangé son dividende ex. 2013, le Conseil devrait décider en décembre de maintenir le dividende total ex. 2014 à 4,72 EUR brut. Le second acompte devrait donc s'établir à 1,89 EUR brut par action.
- Les 15.267.881 actions Solvac sont cotées sur le **marché continu d'Euronext Brussels** depuis le 1er octobre 2013. Dans ce cadre, KBC Securities intervient comme apporteur de liquidité pour le titre Solvac.

Notons à titre d'information que SOLVAY a publié, le 13 novembre 2014, ses résultats du 3^{ème} trimestre 2014 ainsi que le montant de son acompte de dividende sur l'exercice 2014. Le communiqué de presse de SOLVAY est disponible sur www.solvay.com.

Cette déclaration intermédiaire a été approuvée par l'Administrateur délégué de SOLVAC.